Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260707-2026_6_14-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (19) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absent donnant pouvoir (1) : Hubert d'ABOVILLE avait donné pouvoir à Ronan LE DÉLÉZIR.

Absents excusés (3) : Pascal DEPOORTERE, Alain SANTERRE, Marianne LE BARON.

Secrétaire de séance : Patricia LE VIGOUROUX

Conseillers en exercice : 23	Présents : 19	Votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-6-14 Rétrocession à la commune de la voirie et des espaces communs du lotissement des bruyères
Rapporteur Ronan LE DÉLÉZIR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crac'h en vigueur, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2016 ;

Vu la délibération du 2 juin 2006 qui fixe les critères de transfert dans le domaine public de voirie et réseaux des lotissement privés ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260707-2026_6_14-DE

Vu la délibération 2026-6-13 du 6 juillet 2026 approuvant la rétrocession à la commune la parcelle YE 259 formant la voirie et les espaces communs du lotissement LE SAUSSE ;

Vu la demande de l'association syndicale libre du lotissement des Bruyères sollicitant la rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement dans le domaine public communal.

Considérant qu'un accord amiable est intervenu avec les propriétaires des parcelles YE 255, YE 257, YE 258, en vue de la réalisation d'une cession à la commune, selon les modalités suivantes :

Parcelle	Superficie	Zonage PLU	Propriétaire avant cession	Propriétaire après cession	Valeur
YE 255	63 m²	Ub	ASL du lotissement des Bruyères	Commune de Crac'h	cession à titre gratuit
YE 257	53 m²	Ub	ASL du lotissement des Bruyères	Commune de Crac'h	cession à titre gratuit
YE 258	840 m²	Ub	ASL du lotissement des Bruyères	Commune de Crac'h	cession à titre gratuit



Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260707-2026_6_14-DE

Considérant que l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques du Morbihan n'est pas obligatoire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition par la commune de Crac'h des parcelles située rue Abbé Marcel Jégo cadastrées section YE 255, YE 257 et YE 258 formant la voirie et les espaces communs du lotissement des Bruyères selon les modalités visées ci-dessus ;
- PRECISE que les frais afférents à cette cession seront à la charge de la commune ;
- DESIGNE l'étude « Alliance Notaires de la Baie », Maître Guillaume de TILLY notaire à Saint Pierre Quiberon pour établir l'acte authentique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents y afférent ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 pour, 0 abstention, 0 contre

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

La secrétaire de séance,

Patricia LE VIGOUROUX